

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0041469

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6425 Société : 138329  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : Hamm. Abdellah  
 Date de naissance : 14.08.62  
 Adresse : 10 Rue Ismaïl El M. Casablanca  
 Tél. : 06.68.183427 Total des frais engagés : ..... Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
**Dr. BAKRIM Mohamed**  
**OPHTALMOLOGUE**  
**Maladies et Chirurgie des Yeux**  
**Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura**  
**Oulfa - CASABLANCA**  
**Tel: 05.22.51.42.83**

Date de consultation : .....  
 Nom et prénom du malade : Achtaouk Fatima Age : 61  
 Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : maladie de refraction, hyper tension oculaire  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.  
 J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
 Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....  
 Signature de l'adhérent(e) : .....  


## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/11/2016	CS		250.000	Dr. BAKRIM MOHAMED OPHTALMOLOGUE Casablanca, 323 Bd. Oued Daou Télé: 0524.24.65

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DATTIER 149 B Lotissement Hay Fatah 5 Issasfa Casablanca 01 06 01 11:08:37	16/11/92	1841.90

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

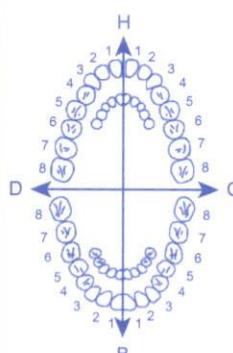
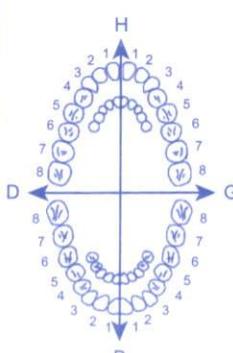
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 3 Rue Kguibate Casa TÉ : 065032633	14/11/2022					4322048

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>



OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE  
Un autre regard sur votre regard M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne Casa  
FACTURE N° 10005491  
INPE : 065032633

Casablanca, le 14/11/2022

Mme / Mr : ACHTOUK FATIMA

Dr : Meel Balkniam

VL

OD : (63 - 0.28) + 1

OG : (10 - 0.28) + 0.50

Monture

Plastar

2000 — DH

VP-Add

OD : Add + 3.00

OG : Add + 3.00

Verres

Orz AR Blv UV prg

2300 — DH

Total à payer : 4300 — DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre mille trois  
louis Dhs.

M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne Casa  
INPE : 065032633

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36  
Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123  
ICE : 002642590000069

**Dr Mohamed BAKRIM**

**الدكتور محمد باكريم**

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca, le .....

15.12.2022

الدار البيضاء، في

ACHTOMIC PATINA  
ly

$$VL OD = (63^{\circ} - 0,29) + 2,00 \text{ ast}$$

$$OD = (501^{\circ} - 0,75) + 0,50 \text{ ast}$$

VTR, organes & flotantes,  
expans.

VPadd ODG + 3,00 ast.

89,10

AS

XALACOM coll 116) sin 21^{\circ}) O.droit -  
DORAZ coll + 26); < 7^{\circ} > 20^{\circ}) ODG,

95,20

AS

184,70

PHARMACIE DATTIER  
149 - Bâtiment Hassan 5  
Lissabon - Casablanca  
Tel: 063 11 08 379

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue rguibate Casa  
INPE : 065032633

**Dr. BAKRIM Mohamed**  
**OPHTHALMOLOGUE**  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
Tel: 05.22.91.42.65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65